

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Siège social :

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5

Adresse électronique : crmd@desjardins.com

L'intérieur de ce rapport est imprimé sur du papier fait de fibres recyclées.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Faits saillants de l'année 2007	3	Gouvernance	10
Message du président	4	Membres du Comité de retraite	11
Revue de la performance financière du Régime de rentes	5	Direction exécutive du Régime de rentes du Mouvement Desjardins	11
Investissement guidé par le passif	9	États financiers	12
Profil de risque et tableau de bord	9	Évaluation actuarielle au 31 décembre 2006	14
Principales initiatives et résultats du plan d'affaires 2007	9	Sommaire du Régime	14

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2007

PERFORMANCE GLOBALE, DURABLE ET RASSURANTE

Un rendement de 1^{er} quartile de 1 an à 6 ans avec une valeur ajoutée de 37 M\$ en 2007 et de 413 M\$ depuis 6 ans.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

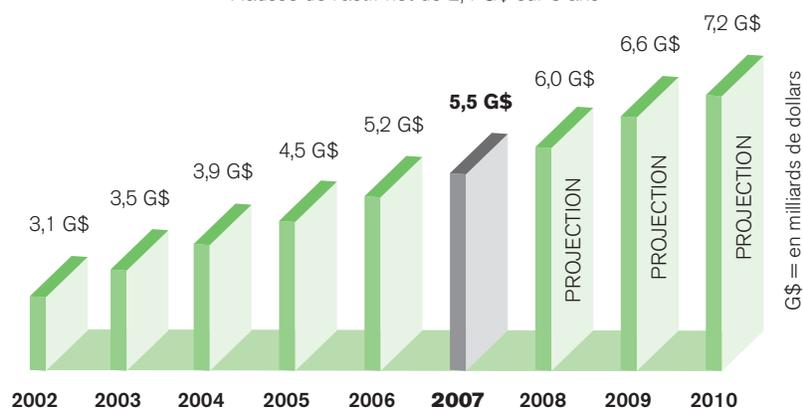
Les résultats de la plus récente évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 démontrent la solidité financière du RRMD. Le ratio de capitalisation est de 103,6 %. Le degré de solvabilité est égal à 98,8 %.

ACTIF NET DE 5,5 G\$ AU 31 DÉCEMBRE 2007

Avec une augmentation d'actifs de 226 millions de dollars en 2007, l'actif net du Régime se chiffre à **5,5 milliards de dollars** au 31 décembre 2007. Le RRMD se situe au **8^e rang** des régimes de rentes privés au Canada.

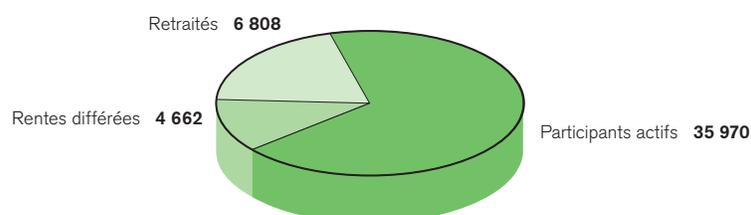
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME

Hausse de l'actif net de 2,4 G\$ sur 5 ans



LES PARTICIPANTS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Nombre total de participants : **47 440**



MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2007 a été marquée par la forte appréciation de la devise canadienne, la crise de crédit, la volatilité des marchés financiers et la baisse des taux d'intérêt. Malgré ce contexte difficile, le Comité de retraite a su, grâce à sa gestion différente, maintenir la présence du Régime de rentes du Mouvement Desjardins parmi les caisses de retraite les plus performantes.

DIFFÉRENT – UNE GOUVERNANCE DE HAUT NIVEAU

La mission du Comité de retraite est d'assurer la solidité financière du Régime. L'application d'une saine gouvernance peut faire la différence dans la sécurité du capital et la performance financière. Ainsi, après avoir agi comme pionnier dans l'industrie des régimes de retraite au Canada en implantant, l'an dernier, son profil de risque intégré, le Comité de retraite a complété le processus, en 2007, en développant un tableau de bord quantifiant les risques et permettant de suivre en mode continu leur évolution.

Le Comité de retraite a également approuvé la mise en place d'une politique d'investissement guidé par le passif, stratégie qui permet l'immunisation d'une partie du passif. Cela permettra de diminuer la probabilité d'un déficit dans le Régime. Il devient l'un des chefs de file à gérer sa politique de placement en reconnaissant les besoins de financement à long terme d'un régime à prestations déterminées.

Le Comité de retraite assume aussi la gouvernance par une gestion proactive, comme en font foi la vision stratégique triennale dont il se dote et les plans d'affaires annuels à valeur ajoutée. Les membres du Comité de retraite et de ses deux sous-comités, le Comité de placement et le Comité de vérification, de déontologie et de conformité, profitent d'un programme de formation continue nécessaire à l'exercice de leur rôle de fiduciaire du Régime. L'assiduité des membres des comités aux réunions, avec un taux de participation de 96 %, est un signe d'implication et un gage de saine administration.

Mentionnons également que le Comité de retraite s'est doté, en 2007, d'un règlement intérieur, outil essentiel à une saine gestion, conforme aux nouvelles exigences de la loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite.

PERFORMANT – UNE PERFORMANCE GLOBALE, DURABLE ET RASSURANTE

Un rendement de 1^{er} quartile de 1 an à 5 ans avec une valeur ajoutée de 37 M\$ en 2007 et de 352 M\$ depuis 5 ans.

Le rendement moyen du Régime, pour les cinq dernières années, s'élève à 11,3 %, au 1^{er} quartile de l'univers des grandes caisses de retraite canadiennes. Le Régime réalise une performance de 1^{er} quartile pour une troisième année consécutive avec un rendement sur ses actifs de 3,4 % en 2007, des résultats qui ajoutent de la valeur à la Caisse de retraite. La gestion efficace des actifs a donc ajouté pour 37 M\$ de valeur en 2007 pour un total de 352 M\$ au cours des cinq dernières années.

La réalisation du plan d'affaires 2007, à 100 %, a aussi permis de réduire les coûts du passif, à la hauteur de 78 M\$ pour un total, sur cinq ans, de 372 M\$, s'ajoutant à la gestion efficace des actifs.

Autre assise de solidité financière, la plus récente évaluation actuarielle au 31 décembre 2006, déposée auprès des autorités concernées en 2007, permet d'assurer la stabilité des cotisations jusqu'en 2009. Le ratio de capitalisation s'établit à 103,6 % et le degré de solvabilité à 98,8 %, un degré de 1^{er} quartile selon le classement dans l'indice Aon.

PRÉSENT – UNE PRÉSENCE MONDIALE ET UNE COMMUNICATION LOCALE

Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins, c'est également une présence sur les marchés financiers de 48 pays, dans des véhicules d'investissements traditionnels, pour 78 % du portefeuille, et alternatifs, pour 22 %. La diversification de 42,5 % des actifs du Régime hors Canada permet au Comité de retraite de livrer aux participants un rendement accru tout en assumant un risque moindre. La taille du portefeuille global du Régime, de 5,5 G\$, et la croissance soutenue de ses actifs requièrent cette diversification internationale. À cet égard, la croissance des actifs du Régime a été de 2,4 G\$ au cours des cinq dernières années, soit une augmentation de 77 %. La progression se poursuivra au même rythme pour encore plusieurs années pour atteindre plus de 7 G\$ en 2010.

Le Comité de retraite est présent dans le quotidien du Régime comme fiduciaire responsable de la saine gestion de ses actifs et également comme fiduciaire responsable de l'administration des bénéficiaires du Régime accordés aux participants, tant actifs que retraités. À cet égard, le Comité de retraite a débuté, avec le promoteur du Régime, le développement d'un site web à l'intention des participants pour répondre à un besoin d'information de plus en plus grand.

REMERCIEMENTS

Je remercie, pour leur précieuse contribution au Comité de retraite, M. Daniel Mercier, représentant des employeurs, qui a quitté en 2007, ainsi que M^{me} Odette Breton et M. Michel Michaud, tous les deux représentants des participants actifs, qui ont quitté en décembre 2007 pour une retraite bien méritée. Je souhaite la bienvenue à M. Norman Grant, représentant des employeurs.

Enfin, je remercie tous les membres du Comité de retraite, le chef de la direction financière Mouvement et l'équipe de la direction exécutive du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, qui, par leur compétence, ont fait la différence en livrant une performance à la mesure des attentes.

DENIS PARÉ, PRÉSIDENT

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RENTES

Le rendement moyen du Régime, pour les cinq dernières années, s'élève à 11,3 %, au 1^{er} quartile de l'univers des grandes caisses de retraite canadiennes. En 2007, le Régime a réalisé une performance de 1^{er} quartile pour une troisième année consécutive avec un rendement sur ses actifs de 3,4 %. La répartition d'actifs a eu un impact majeur sur le rendement total du Régime. Le budget de risque annuel, l'outil utilisé pour établir la répartition cible des actifs du Régime, a donné des résultats concrets avec une valeur ajoutée de 37 M\$, pour un total de 352 M\$ au cours des cinq dernières années.

Une nouvelle politique d'investissement guidé par le passif a été adoptée en 2007. Celle-ci a conduit à l'établissement d'une répartition d'actifs optimale qui sera implantée graduellement sur une période de cinq ans, soit d'ici la fin de 2012.

RÉPARTITION D'ACTIFS

CLASSE D'ACTIFS	RENDEMENT 2007	ALLOCATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	ALLOCATION CIBLE OPTIMALE 2012
MONÉTAIRE		7,4 %	1,0 %
OBLIGATIONS UNIVERS	4,1 %	15,3 %	6,0 %
OBLIGATIONS LONG TERME	4,8 %	1,9 %	14,0 %
OBLIGATIONS RENDEMENT RÉEL	0,4 %	0,8 %	0,0 %
DETTE DE PAYS ÉMERGENTS	9,2 %	1,0 %	2,0 %
FONDS D'ARBITRAGE	9,7 %	4,8 %	7,0 %
TITRES À REVENUS FIXES		23,8 %	29,0 %
ACTIONS CANADIENNES	4,9 %	19,4 %	12,0 %
ACTIONS AMÉRICAINES	-12,7 %	6,6 %	0,0 %
ACTIONS EAEO	-4,7 %	12,2 %	8,0 %
ACTIONS MONDIALES	-8,0 %	9,9 %	15,5 %
ACTIONS PAYS ÉMERGENTS	20,7 %	2,6 %	2,5 %
TITRES DES MARCHÉS BOURSIERS		50,7 %	38,0 %
INFRASTRUCTURE	3,4 %	1,9 %	10,0 %
PLACEMENTS PRIVÉS	11,4 %	3,3 %	7,0 %
IMMOBILIER	10,9 %	12,9 %	15,0 %
PLACEMENTS ALTERNATIFS		18,1 %	32,0 %
GRAND TOTAL	3,4 %	100,0 %	100,0 %

HISTORIQUE DU RENDEMENT DU RRMD

ANNÉE	RENDEMENT	ÉCART FAVORABLE PAR RAPPORT À L'HYPOTHÈSE ACTUARIELLE DE 7 % (NET DES FRAIS)
2003	14,4 %	6,8 % (cumulatif 5 ans : 19,3 %)
2004	9,9 %	2,3 % (cumulatif 4 ans : 12,5 %)
2005	14,4 %	6,8 % (cumulatif 3 ans : 10,2 %)
2006	15,2 %	7,6 % (cumulatif 2 ans : 3,4 %)
2007	3,4 %	-4,2 %

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RENTES

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Pour une troisième année consécutive, le Régime affiche un rendement de 1^{er} quartile avec une performance de 3,4 % en 2007. Ce rendement est supérieur de 2,1 % à la médiane de l'univers des caisses de retraite qui s'établit à 1,3 %. Qui plus est, les résultats sur trois ans sont tout à fait exceptionnels, puisque le rendement de la Caisse de retraite se situe au 5^e rang de ce même univers. Cela signifie que le Régime a obtenu une performance supérieure à 95 % des caisses de retraite canadiennes. Cette réussite a été possible grâce, notamment, à la décision de diversifier le portefeuille de la Caisse de retraite dans les placements alternatifs comme l'immobilier, les placements privés et les fonds d'arbitrage.

Plusieurs événements de la dernière année ont amené de la volatilité dans les marchés. Un thème central émerge, l'impact des prêts hypothécaires à risque américains sur les marchés financiers.

Au printemps, lorsque les premiers échos de la crise se sont manifestés, les observateurs s'accordaient tous pour dire que celle-ci demeurerait locale et ne risquerait pas de se propager aux autres acteurs de l'économie mondiale. Toutefois, à l'été 2007, les prêts hypothécaires à risque déclenchaient une crise de confiance à l'échelle mondiale. Les probabilités de récession aux États-Unis ont alors augmenté, forçant la Réserve fédérale américaine à initier plusieurs baisses de taux d'intérêt. Malgré les efforts de la Banque centrale américaine, les banques sont restées sur la défensive, durcissant les conditions de crédit, ce qui a amené un resserrement de la liquidité.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les facteurs fondamentaux de l'économie sont bons, l'inflation contrôlée et les taux d'intérêt bas. De plus, la situation financière des entreprises est saine et leur rentabilité n'a jamais été aussi élevée grâce à la croissance mondiale qui est alimentée par l'émergence de pays comme la Chine et l'Inde. En 2008, les marchés financiers connaîtront des soubresauts mais, à long terme, l'avenir est prometteur.

LES TITRES À REVENUS FIXES

Sensibles aux variations des taux d'intérêt, les titres à revenus fixes ont fluctué de pair avec l'évolution de la courbe des taux d'intérêt. Un premier semestre difficile en raison d'une hausse des taux, surtout sur la partie longue de la courbe, a été suivi d'un retour à la case départ au dernier semestre. La turbulence observée dans le marché du crédit a bénéficié à cette catégorie d'actifs, car les investisseurs sont venus s'y réfugier, particulièrement dans les titres gouvernementaux. Le Régime a été bien servi par sa stratégie de diversification dans les titres de pays émergents et par l'addition de fonds de fonds d'arbitrage à son portefeuille de revenus fixes, ces deux classes d'actifs affichant des performances nettement supérieures aux marchés obligataires canadiens avec des rendements respectifs de 9,2 % et 9,7 %.

Le portefeuille d'obligations

Le rendement de 4,1 % du portefeuille obligataire est supérieur de 40 points de base à son indice de référence, le DEX Univers (anciennement le Scotia McLeod), ce qui est considérable dans cette catégorie d'actifs. Les stratégies portant sur la courbe des taux et sur la durée des échéances ont relativement bien fonctionné. De plus, leurs résultats ont absorbé les bas rendements des stratégies ciblant les obligations corporatives et les rendements réels.



Le portefeuille de fonds d'arbitrage

Le portefeuille de fonds d'arbitrage du RRMD a été conçu pour produire des rendements réguliers, avec un profil similaire aux obligations et un niveau de risque équivalent. Celui-ci doit résister aux périodes de crise que subissent les marchés financiers et produire des rendements réguliers. Les fonds d'arbitrage ont répondu à l'appel en 2007. La performance a été régulière toute l'année, malgré les soubresauts des marchés. Au cumulatif annuel, le portefeuille a livré une performance nettement supérieure aux marchés obligataires avec 9,7 %.

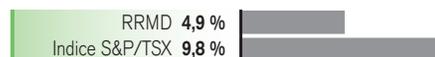


LES TITRES DES MARCHÉS BOURSIERS

Une saine diversification d'un portefeuille d'actions passe par une bonne répartition géographique et sectorielle. Avec le temps, la performance d'un portefeuille bien diversifié comportera moins de variations et affichera un rendement constant. Le Régime a choisi de répartir son portefeuille d'actions en fonction de la profondeur des marchés, afin de minimiser la volatilité associée à cette classe d'actifs et de maximiser le rendement obtenu. Ainsi, l'allocation aux marchés canadiens a été diminuée au cours des derniers mois, au profit de stratégies orientées vers les marchés mondiaux, de sorte que, en comparaison avec les autres caisses de retraite, l'allocation en actions canadiennes est plus faible. Cette décision n'a pas été porteuse en 2007, en raison de la force du marché canadien et du dollar canadien, jumelée à une contre-performance de nos principaux gestionnaires. Les bienfaits d'une saine diversification et de l'ajout de gestionnaires performants se feront sentir à long terme.

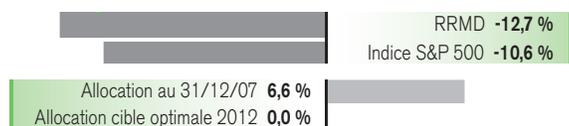
Le portefeuille d'actions canadiennes

La bourse canadienne termine l'année, encore une fois, avec une performance positive et supérieure aux autres marchés des pays développés. Toutefois, celle-ci a été obtenue grâce à la tenue exceptionnelle de quelques titres, dont Research In Motion, Potash, Bell Canada et Alcan. Le portefeuille du Régime comportait des stratégies axées sur les titres de petite et moyenne capitalisation ainsi que du secteur financier, ce qui a entraîné une perte de valeur de 490 points de base par rapport à l'indice de référence, le S&P/TSX. À la lumière de ces résultats, des travaux ont été entrepris afin de revoir en totalité la stratégie du portefeuille d'actions canadiennes.



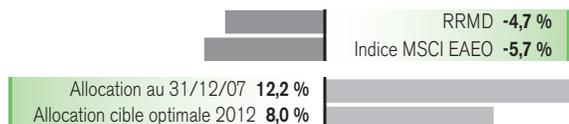
Le portefeuille d'actions américaines

Après avoir connu un regain de vie en 2006, le marché boursier américain a été malmené, à partir du mois d'août, avec l'enchaînement des mauvaises nouvelles engendrées par la crise des prêts hypothécaires à risque. En devise locale, le rendement du S&P 500 est de 5,5 % en raison de craintes de récession et de baisses de taux d'intérêt qui ont eu pour effet d'affaiblir la devise américaine. En dollars canadiens, le marché boursier américain a encaissé une baisse de 10,6 %. Le portefeuille du Régime accuse un déficit de 220 points de base par rapport à cet indice de référence. Seule la stratégie axée sur les titres de croissance a produit des résultats positifs, tandis que les autres stratégies, concentrées sur les titres de valeur et sur les petites capitalisations, affichent un recul important en 2007. À l'instar du portefeuille d'actions canadiennes, une réflexion a été entreprise sur la meilleure approche à privilégier.



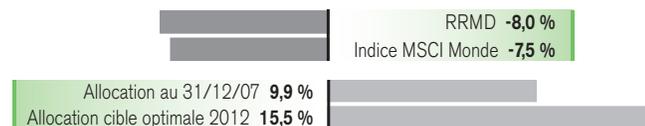
Le portefeuille d'actions internationales

Le portefeuille du Régime a relativement bien fait en ajoutant 100 points de base à l'indice MSCI EAEQ. Les stratégies axées sur la croissance des bénéficiaires se sont particulièrement démarquées et expliquent l'essentiel de cette bonne performance. Après avoir connu des rendements exceptionnels en 2006, les marchés boursiers internationaux ont connu des rendements plus modestes en 2007 dans leur devise locale. La force du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro explique le rendement négatif du portefeuille.



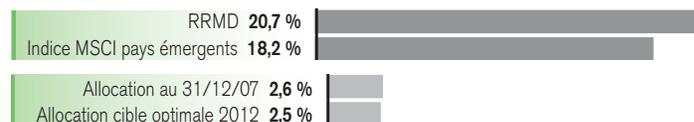
Le portefeuille d'actions mondiales

Le portefeuille du Régime a produit, en dollars canadiens, une performance similaire à son indice de référence, le MSCI Monde. L'ajout de deux gestionnaires à l'été, en l'occurrence Baillie Gifford et Wegelin, jumelé à la bonne tenue d'Acadian, ont eu un effet positif sur le rendement final du portefeuille.



Le portefeuille d'actions de pays émergents

Les actions des pays émergents ont connu une année exceptionnelle, poursuivant sur la lancée de l'année dernière. C'est de loin la meilleure classe d'actifs en 2007, elle a traversé la crise de crédit sans anicroche, grâce à la formidable croissance économique de la Chine et de l'Inde et avec le soutien du prix du pétrole et des métaux précieux. Les devises des pays émergents se sont avérées plus fortes que le dollar canadien. Le portefeuille du Régime, majoritairement investi dans un fonds qui mise sur une gestion diversifiée et qui compte plusieurs stratégies, a surpassé l'indice de référence MSCI pays émergents par une confortable marge de 250 points de base avec un rendement de 20,7 %.



LES PLACEMENTS ALTERNATIFS

La place occupée par les placements alternatifs dans le portefeuille du Régime a continué de croître en 2007, passant de 16,2 % au 31 décembre 2006 à 18,1 % à la fin de 2007. Des engagements de 383 M\$ ont été commis au cours de l'année afin d'atteindre les cibles du budget de risque. Dans le cadre de la nouvelle politique d'investissement guidé par le passif, le poids des classes alternatives devrait évoluer vers 32 % au cours des cinq prochaines années. L'allocation en immobilier, qui occupe une place prépondérante dans cette stratégie, croîtra jusqu'à 15 % dès l'année 2008 et se stabilisera à ce niveau. L'allocation en placements privés se situera à 5 % du portefeuille à la fin de 2008 et devrait atteindre 7 % en 2012. L'infrastructure, nouvelle classe d'actifs en 2007, connaîtra la croissance la plus importante, passant de 1,9 % à la fin de 2007 à 10 % en 2012. Ces mouvements reposent sur la prémisse que les classes alternatives, particulièrement l'infrastructure, constituent un excellent moyen d'immuniser le passif d'un régime de retraite contre l'inflation et les fluctuations de taux d'intérêt à long terme.

L'infrastructure

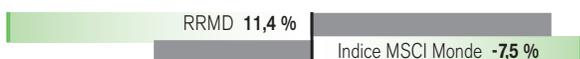
Initiée à la fin de 2006, cette nouvelle classe d'actifs représente 1,9 % des actifs du Régime et a bénéficié de la performance de Gaz Métro, l'investissement principal jusqu'à maintenant dans ce portefeuille. Construire un portefeuille en infrastructure requiert du temps et de la patience. Les engagements sont à très long terme et les bons investissements sont tributaires du choix des partenaires. La performance du portefeuille de 3,4 % en 2007 est comparable à son indice de référence, l'indice DEX Univers.



REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RENTES

Le placement privé

La composition du portefeuille de placements privés a fait l'objet d'une profonde mutation au cours des dernières années, passant d'une pondération orientée vers le capital de risque à un positionnement moins à risque, où le rachat à levier d'entreprises occupe une place prépondérante. Parallèlement à ce mouvement stratégique, une meilleure diversification en termes sectoriel et géographique a été implantée. Ce virage orchestré au cours des deux dernières années n'a pas encore donné sa pleine mesure, ce qui se traduit par un portefeuille relativement jeune dont les performances atteindront leur plein potentiel d'ici trois ans. Un premier appel public à l'épargne réalisé sur Innergex II a généré un gain de 50 % en 2007, permettant d'atteindre le rendement de 11,4 %.



Répartition du placement privé au 31 décembre 2007

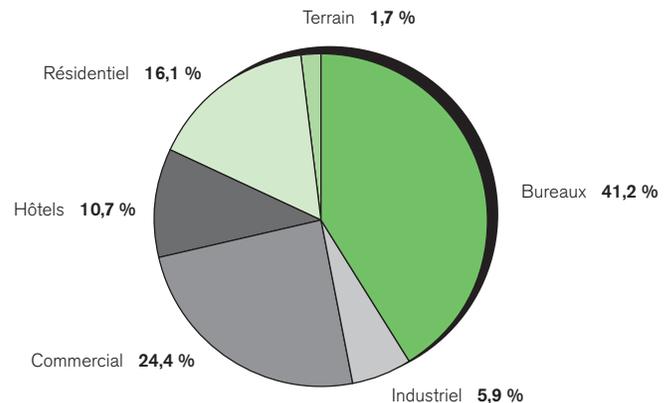
Rachat d'entreprises	76 %
Technologies	7 %
Sciences de la santé	2 %
Produits industriels	52 %
Ressources naturelles	8 %
Communication	11 %
Consommation	21 %
Capital de risque	24 %
Technologies	80 %
Sciences de la santé	20 %

L'immobilier

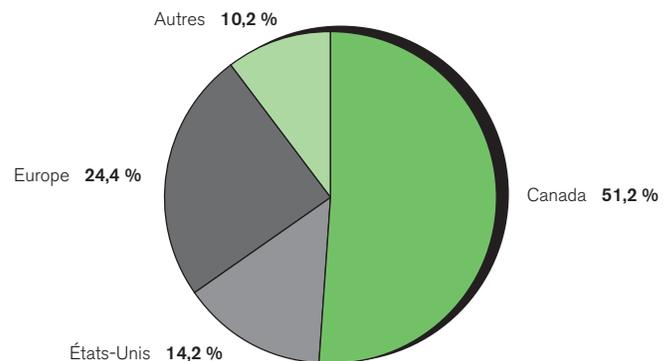
Cette classe d'actifs, la plus performante au cours des dix dernières années avec un rendement annuel composé de 17 %, a encore produit une performance notable dans un contexte turbulent provoqué par la crise des prêts hypothécaires à risque. Une saine diversification, tant géographique que sectorielle, jumelée à un choix judicieux de partenaires ont rapporté des dividendes et expliquent le rendement de 10,9 %.



Répartition sectorielle de l'immobilier au 31 décembre 2007



Répartition par région de l'immobilier au 31 décembre 2007



Couverture de devises

La politique du Régime est de couvrir à 50 % les devises qui constituent plus de 5 % du portefeuille d'actions, et à 100 % les stratégies de revenus fixes, telles que les obligations étrangères, les fonds d'arbitrage et l'immobilier. Cette initiative a été particulièrement profitable en 2007 dans un contexte où la devise canadienne a connu une forte progression relativement aux devises des pays développés. Des gains de 95 M\$, ou 178 points de base, s'ajoutent aux performances affichées dans les portefeuilles du Régime investis à l'extérieur du Canada.

De plus, en milieu d'année, le Régime a ajouté deux gestionnaires de devises ayant pour mission d'augmenter la valeur de cette politique. Les bienfaits se produiront à moyen terme.

Les régimes de retraite à prestations déterminées ont connu des enjeux de financement au cours des six dernières années. La baisse des taux d'intérêt a été un facteur de risque prédominant, car la fluctuation du passif d'un régime de rentes est très sensible à cette variable économique. La gestion du financement exige la recherche de solutions permanentes pour minimiser les risques et pour assurer, à long terme, la pérennité de ce type de régime.

Le Comité de retraite a ainsi adopté, en 2007, une politique d'investissement guidé par le passif. Cette démarche consiste à examiner les stratégies d'immunisation d'une partie du passif du Régime, soit le passif des participants retraités. Elle comporte deux volets. Premièrement, établir la répartition idéale des actifs de la Caisse de retraite en titres à revenus fixes, compte tenu de la proportion du passif maintenu pour les retraités.

Deuxièmement, définir l'allocation optimale à l'intérieur de la gamme de produits à revenus fixes disponibles en fonction de la structure du passif à immuniser (répartition des déboursés dans le temps, progression en fonction de l'inflation, etc.) et de la relation risque/rendement permise par la politique de placement. La démarche de « l'investissement guidé par le passif » a permis d'établir une allocation cible des actifs à long terme, soit pour 2012. Les changements appropriés seront implantés de façon opportuniste sur une période de trois à cinq ans, ce qui ajoutera davantage de valeur à la Caisse de retraite, tout en diminuant le risque que le Régime se retrouve en situation de déficit. De plus, la charge de retraite sera moins volatile d'une année à l'autre.

PROFIL DE RISQUE ET TABLEAU DE BORD

La gestion intégrée des risques du Régime est un processus continu. Le profil de risque, qui a vu le jour en 2006, a donc été mis à jour en 2007, conformément à la stratégie de revoir annuellement l'évolution du risque global du Régime. Le profil de risque permet l'établissement de plans d'actions incorporés au plan d'affaires pour prendre en charge les risques du Régime et ainsi les atténuer. Un tableau de bord dynamique a été développé et mis en place en 2007.

Il a pour mission de protéger le capital. Il s'agit d'un outil de suivi qui sera très utile au Comité de retraite afin de bien cerner l'évolution de la situation des risques. Il sera mis à jour trimestriellement et, si besoin, plus fréquemment pour certains indicateurs. Chaque risque possède un ou deux indicateurs pour le représenter. Selon la mesure des indicateurs et leur tendance, des initiatives seront déployées afin d'atténuer ou éliminer les impacts financiers.

LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES DU RÉGIME PAR IMPORTANCE

1. Volatilité des marchés
2. Insuffisance de liquidité dans certaines classes d'actifs
3. Déficit de solvabilité
4. Mauvaises politiques ou stratégies de placement
5. Rétention de l'expertise et préparation de la relève
6. Risque de défaut d'un émetteur/risque de collatéral
7. Changements défavorables de nature politique, légale ou fiscale
8. Gestion des fournisseurs et des partenaires
9. Politiques et décisions sur la gestion des ressources humaines
10. Risque de charge de retraite
11. Changements défavorables dans les normes comptables ou actuarielles
12. Mauvais appariement de l'actif et du passif
13. Fiabilité des hypothèses actuarielles (évaluation de capitalisation)

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS DU PLAN D'AFFAIRES 2007

Les principales initiatives du plan d'affaires 2007 ont procuré une valeur ajoutée de 115 M\$. Le Comité de placement a effectué des transactions pour une valeur totale de 2,5 G\$ en 2007 et plus de 5 G\$ au cours des trois dernières années.

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS

1. Mettre en place une démarche d'immunisation d'une partie du passif
 - Adoption, le 12 décembre 2007, d'une politique d'investissement guidé par le passif, diminuant le risque et augmentant l'espérance de rendement
2. Mettre en place la nouvelle répartition d'actifs 2007
 - Valeur ajoutée de 37 M\$
 - Rendement de 1^{er} quartile de 3,4 %
3. Intégrer de nouveaux mandats
 - 2,5 G\$ de transactions
 - 26 nouveaux produits ou mandats
4. Gérer activement les risques liés à l'actif du Régime
 - Révision du risque global du Régime
 - Implanter le tableau de bord de la gestion intégrée des risques du Régime
5. Assurer un support efficace de la gestion des comités
 - Taux de satisfaction global de 99,7 %
 - Taux de participation aux réunions de 96 %

GOVERNANCE

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) représente tous les employeurs de Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la FCDQ a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du Régime, la nature et les modalités d'application des bénéfices octroyés aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La FCDQ, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

Comité de retraite du Mouvement Desjardins

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le Règlement du Régime, le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le Régime de rentes, de le gérer et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaire du Régime de rentes.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la FCDQ. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Comité de placement

Sous la responsabilité du Comité de retraite qui adopte la politique de placement, le Comité de placement a le mandat de s'assurer que celle-ci est appliquée, respectée et suivie, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion.

Comité de vérification, de déontologie et de conformité (CVDC)

Sous la responsabilité du Comité de retraite, le mandat du CVDC consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et externe, les procédés appliqués à ces vérifications, la gestion de la conformité réglementaire, les règles d'éthique et de déontologie, la politique de traitement des plaintes et la gouvernance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En 2007, le Comité de retraite s'est doté d'un règlement intérieur conforme aux nouvelles exigences de la loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite. Le règlement intérieur énonce le fonctionnement et les responsabilités du Comité de retraite. Il est révisé annuellement par le Comité de retraite et traite de dix sujets :

- les fonctions et les obligations respectives des membres du Comité de retraite;
- les règles de déontologie qui régissent les membres du Comité de retraite;
- les règles à suivre pour désigner le président, le vice-président et le secrétaire;
- la procédure applicable lors des réunions et la fréquence de celles-ci;
- les mesures à prendre pour la formation des membres du Comité de retraite;
- les mesures pour gérer les risques;
- les contrôles internes;
- les livres et les registres à tenir;
- les règles pour choisir, rémunérer, surveiller et évaluer les délégataires, les représentants et les prestataires de services;
- les normes sur les services rendus par le Comité, dont celles relatives aux communications avec les participants.

REDDITION

Formation des membres

Le nouveau membre du Comité de retraite, entré en fonction en 2007, a été accueilli par une journée de formation le 13 septembre 2007. Les membres du CVDC ont bénéficié d'une formation continue, le 21 septembre 2007, touchant certains aspects de leurs rôles et responsabilités, notamment la normalisation comptable, la gestion des risques du Régime, la fiscalité et le processus de suivi des mandataires.

Reddition sur les plaintes

En fonction de la politique de traitement des plaintes du Régime, le Comité de vérification, de déontologie et de conformité a reçu une seule plainte en 2007. Celle-ci a été réglée en tout début de 2008. Aucune autre plainte n'était en suspens au 31 décembre 2007.

Nombre de réunions tenues en 2007 par le Comité de retraite et ses sous-comités

- | | |
|---|-------------|
| • Comité de retraite | 5 réunions |
| • Comité de placement | 11 réunions |
| • Comité de vérification, de déontologie et de conformité | 2 réunions |

Total : 18 réunions

Le taux de participation des membres des 3 comités aux réunions est de 96 %.



REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS



DENIS PARÉ ^{1,3} notaire
Président du Comité
Président du Conseil
des représentants Estrie

JACQUES BARIL ^{1,3}
Vice-président du Comité
Président du Conseil
des représentants
Est de Montréal



THOMAS BLAIS ³
Secrétaire du Comité
Président du Conseil
des représentants
Caisses populaires de l'Ontario

PIERRE GRENON ^{2,3} CA
Président du Conseil
des représentants
Richelieu-Yamaska



SERGES CHAMBERLAND ^{1,3}
Président du Conseil
des représentants
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Charlevoix-Côte-Nord

NORMAN GRANT ^{2,3}
Président du Conseil
des représentants
Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine



REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS ACTIFS



ODETTE BRETON
Directrice générale de la
Caisse populaire
Desjardins La Sablière

SIMON GARNEAU
Gestionnaire de portefeuille
placements mobiliers
Desjardins Gestion
internationale d'actifs



MICHEL MICHAUD
Directeur général de la
Caisse populaire St-Charles
sur le Richelieu



CLÉMENT ROBERGE ¹ Adm.A.
Vice-président Finance Réseau
Fédération des caisses
Desjardins du Québec

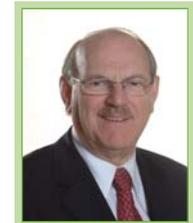
**REPRÉSENTANT DES
RETRAITÉS ET DES
PARTICIPANTS
DÉTENANT UNE
RENTE DIFFÉRÉE**

NORMAND DESCHÈNES ²
Retraité de Desjardins



**MEMBRE
EXTERNE**

REYNALD-N. HARPIN ¹ CFA
Expert-conseil en placement
Administrateur de sociétés



OBSERVATEURS



YVON LESIÈGE
Retraité de Desjardins



JOHANNE ROCK
Directrice générale
de la Caisse populaire
Desjardins de East Angus

- 1 Membre du Comité de placement
- 2 Membre du Comité de vérification, de déontologie et de conformité
- 3 Membre du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

**DIRECTION EXÉCUTIVE DU
RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS ***

* La direction exécutive du RRMD relève de la chef de la Direction financière du MCD, M^{me} Monique F. Leroux.

VICE-PRÉSIDENT RAYMOND LAURIN
ADJOINTE ADMINISTRATIVE MARIELLE MATTE

GESTION DES ACTIFS
CHEF DES PLACEMENTS FRANÇOIS GIROUARD

CONSEILLER JURIDIQUE ET FISCAL PATRICK CHILLIS
GESTIONNAIRE PLACEMENTS PRIVÉS ET INFRASTRUCTURE MAXIME DURIVAGE
GESTIONNAIRE PLACEMENTS TRADITIONNELS JEAN-PHILIPPE CAZELAIS
GESTIONNAIRE PORTEFEUILLE IMMOBILIER FRÉDÉRIC ANGERS
TECHNICIENNE EN PLACEMENTS SYLVIE LABRIE

**GESTION DU PASSIF
ET GOUVERNANCE**
ACTUAIRE EN CHEF ALAIN VALLÉE

ADJOINTE ADMINISTRATIVE LINDA LEBLOND
CONSEILLÈRE MARIE-JOSÉE VEILLEUX
CONTRÔLEUR FINANCIER ANNIE BOUCHER

ÉTATS FINANCIERS

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les renseignements financiers ci-joints sont extraits des états financiers consolidés du Régime de rentes du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2007, sur lesquels nous avons exprimé, ce jour, une opinion sans réserve.

Pour mieux comprendre la situation financière du Régime et l'évolution de l'actif net consolidé disponible pour le service des prestations, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers consolidés vérifiés.

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Québec

Le 21 février 2008

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Actif net consolidé disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Placements, à la juste valeur		
Obligations	1 018 585	1 544 603
Actions	2 287 694	2 327 717
Fonds à valeur unitaire	747 707	610 873
Placements privés et infrastructure	285 917	240 556
Prêts hypothécaires	15 164	15 712
Placements immobiliers	707 039	579 055
Encaisse et titres de marché monétaire	570 535	282 519
	<u>5 632 641</u>	<u>5 601 035</u>
Comptes débiteurs	31 357	64 886
Instruments financiers dérivés	11 273	306
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	338 013	60 868
	<u>6 013 284</u>	<u>5 727 095</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	25 335	49 793
Instruments financiers dérivés	4 261	13 692
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	531 565	437 386
	<u>561 161</u>	<u>500 871</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>5 452 123</u>	<u>5 226 224</u>

Approuvé par le Comité de retraite,

 , administrateur

 , administrateur

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Évolution de l'actif net consolidé disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Obligations	52 103	47 872
Actions	52 607	41 342
Placements privés et infrastructure	7 414	8 951
Prêts hypothécaires	1 071	1 103
Placements immobiliers	4 669	5 747
Encaisse et titres de marché monétaire	14 153	14 312
Autres revenus	47	397
	<u>132 064</u>	<u>119 724</u>
Variations des justes valeurs des placements et des instruments financiers dérivés	<u>53 940</u>	<u>572 152</u>
	<u>186 004</u>	<u>691 876</u>
Cotisations		
Des employeurs	165 796	162 442
Charges administratives	(5 734)	(5 324)
	<u>160 062</u>	<u>157 118</u>
Des employés	92 988	90 421
Cotisations, déduction faite des charges administratives	253 050	247 539
Ententes de transfert et fusion de régimes	3 514	4 350
	<u>256 564</u>	<u>251 889</u>
	<u>442 568</u>	<u>943 765</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées aux participants		
Rentes	120 530	109 765
Remboursements	46 102	41 318
Transferts à d'autres régimes	1 930	2 538
	<u>168 562</u>	<u>153 621</u>
Gestion des placements, frais de garde et coûts des transactions	41 015	28 515
Honoraires de performance	7 092	9 717
	<u>216 669</u>	<u>191 853</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	<u>225 899</u>	<u>751 912</u>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	<u>5 226 224</u>	<u>4 474 312</u>
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	<u>5 452 123</u>	<u>5 226 224</u>

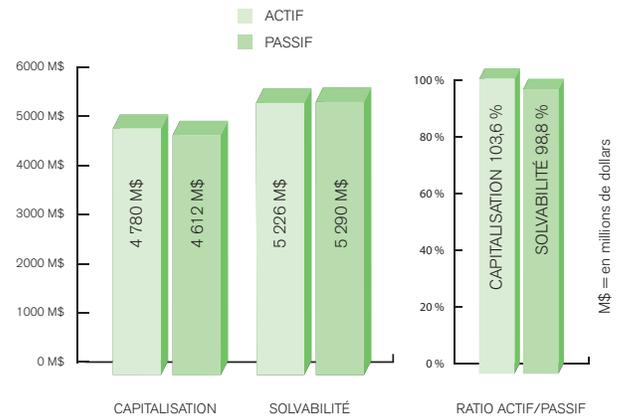
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le Régime est en excellente santé financière comme le démontre l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2006. Le ratio de capitalisation s'établit à 103,6 % et le degré de solvabilité est égal à 98,8 %, dans le 1^{er} quartile de son univers des caisses de retraite canadiennes.

Le degré de solvabilité indique la capacité d'un régime de s'acquitter de ses obligations en cas de liquidation. Quant au degré de capitalisation, il est utilisé principalement pour établir la stratégie en matière de cotisations puisque, sur cette base, on suppose que le Régime existera perpétuellement. Le niveau actuel, supérieur à 100 %, reflète la zone de confort dans laquelle se situe le Régime.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les taux de cotisation des employés et des employeurs resteront au même niveau qu'en 2006. La prochaine évaluation actuarielle devra être déposée auprès de la Régie des rentes du Québec au plus tard le 31 décembre 2009.

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 2006



SOMMAIRE DU RÉGIME

Le sommaire du Régime qui suit ne tient pas compte de la refonte du Régime adoptée par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec à sa réunion de janvier 2008. Les changements apportés aux bénéficiaires du Régime entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 et ont pour but de favoriser l'attraction et la fidélisation des employés. Une période de transition est prévue. Le service des ressources humaines Mouvement a complété une première phase de communication avec les présidents et les directeurs généraux en février et mars 2008. Une deuxième phase de communication se tiendra plus tard en 2008 avec les gestionnaires et les employés.

Date d'entrée en vigueur du RRMD : 1^{er} janvier 1979

Participation : Tous les salariés du Mouvement Desjardins âgés de 25 ans et plus doivent participer au Régime; pour ceux qui ont moins de 25 ans, la participation est facultative. D'autres conditions s'appliquent.

Cotisations : Le taux de cotisation requis est de 3,7 % du salaire cotisable jusqu'à 50 % du MGA (en 2007, équivaut à 21 850 \$) et de 7,4 % de l'excédent.

Intérêt sur les cotisations : Le taux d'intérêt crédité sur les cotisations salariales est égal au taux de rendement net obtenu sur la valeur ajustée de l'actif du Régime pour une année civile. Il entre en vigueur au 1^{er} avril suivant et le demeure jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Âge normal de retraite : 65 ans

Rente normale de retraite

Elle est déterminée comme suit :

2 % X salaire 5 X années créditées

0,7 % X MGA 5 (ou salaire 5 si plus petit) X années créditées

- Rente payable à 65 ans

Ajustement actuariel

- Rente payable à la retraite

Salaire 5 = Salaire moyen des 5 années les mieux rémunérées

MGA 5 = Moyenne du Maximum des gains admissibles à la RRQ ou RPC de l'année de la retraite + les 4 années précédentes

Rente maximale : Le montant initial de la rente de retraite ne peut excéder le moindre de :

- 2 % de la moyenne des trois meilleures années de rétribution indexée, multiplié par le nombre d'années de service crédité;
- le plafond des prestations déterminées multiplié par le nombre d'années de service crédité (pour 2007, le plafond est de 2 222 \$).

La rétribution indexée correspond à la rétribution du participant, rajustée en fonction de la hausse du salaire moyen jusqu'à l'année du début du versement de la rente.

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL CRÉDITÉ SUR LES COTISATIONS (%)

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	MOYENNE DE 10 ANS
10,85	9,20	15,20	16,22	9,17	3,49	3,03	2,98	4,81	11,26	8,62

Forme normale de la rente

- a) **Participant ayant un conjoint** : rente réversible au conjoint survivant égale à 60 % du montant de la rente du retraité. De plus, une période garantie de 10 ans court à compter du début du service de la rente pour un montant correspondant à 60 % du montant de la rente du retraité.
- b) **Participant sans conjoint** : rente viagère garantie pour 15 ans.

Retraite anticipée

- a) **Admissibilité** : 55 ans et cessation de service avec tout employeur du Mouvement Desjardins.
- b) **Réduction** : 0,25 % par mois d'anticipation avant l'âge de 65 ans.
- c) **Réduction minimale (utilisée si inférieure à celle en b) ci-dessus)** : la règle des 85 points, soit la somme de l'âge et des années de service continu à la date de la cessation de participation, est utilisée pour calculer la réduction minimale.

Utilisation de l'indexation pour combler la réduction : La réduction décrite ci-dessus peut être rachetée, au choix du participant, par la valeur de l'indexation de la rente après la retraite. Le rachat se fait sur base d'équivalence actuarielle.

Indexation de la rente : À la fin de chaque année, les rentes servies aux retraités ¹ sont indexées selon l'augmentation de l'IPC ² mais sans excéder 3 %.

1 Pour les nouveaux retraités de l'année précédente, la première indexation est proportionnelle à la période écoulée (en jours de calendrier) depuis la retraite. Par exemple, un participant qui a pris sa retraite le 1^{er} novembre 2007 a eu droit à une indexation de 0,3 % au 1^{er} janvier 2008 $[(61/365) \times 2\%] = 0,3\%$.

2 Moyenne de l'IPC au Canada pour chaque mois au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 octobre de l'année précédente.

Participation durant une période d'invalidité : La période pendant laquelle un participant actif est invalide lui est reconnue comme s'il s'agissait d'une période de service valide. Après les 26 premières semaines d'invalidité, aucune cotisation n'est requise d'un participant invalide et de son employeur, et ce, pour le reste de la période d'invalidité.

Prestation de décès

- a) **Décès avant la retraite** : la prestation est la valeur des droits auxquels le participant aurait eu droit s'il avait quitté immédiatement avant son décès.
- b) **Décès après la retraite** : la prestation dépend de la forme de rente choisie par le participant.

Prestation de décès aux enfants à charge : Advenant le décès d'un participant qui a pris sa retraite après le 30 juin 2003, une rente temporaire sera payable pour ses enfants à charge, et ce, tant que l'un d'eux répondra à la définition d'enfant à charge.

Prestation de cessation d'emploi : Une rente différée est payable à compter de 65 ans et égale à la somme de la rente créditée et de la rente procurée par les cotisations excédentaires. Pour les participants âgés de moins de 55 ans, le transfert dans un véhicule de retraite autorisé est possible et assujéti aux règles d'immobilisation contenues dans la loi applicable. Les options de transfert sont également assujétiées aux exigences et aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Règle du 50 % : Dans les cas de départ, décès ou retraite, un montant additionnel est payable au participant. Ce montant est égal à l'excédent des cotisations de l'employé sur 50 % de la valeur de la rente acquise par le participant (les « cotisations excédentaires »).



Conjuguer avoirs et êtres